



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



## ARRETE MUNICIPAL

### Interdiction d'accès à l'Espace Naturel Sensible Chemin des Berlioz

En cas d'alerte météorologique de vigilance orange annoncée par météo France

Arrêté 2025-016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1,

VU le Code de la Route et notamment l'article R411-8

VU le code de la Voirie Routière,

Considérant les conditions météorologiques défavorables, il convient de réglementer l'accès à l'Espace Naturel Sensible situé à la hauteur de la voie communale dénommée « Chemin des Berlioz »

Considérant qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des personnes et des biens,

### ARRETE :

Article 1<sup>er</sup>. - En raison de l'alerte météorologique de vigilance orange annoncée (vents violents) par météo France, le public est appelé à ne pas accéder à la totalité du site de l'Espace Naturel Sensible situé « Aux Berlioz » pendant la durée de l'alerte à partir du 23 octobre à 8h00 et jusqu'au 24 octobre 12h00.

**L'ENS « Aux Berlioz » est interdit d'accès à toutes personnes ou véhicules sauf service secours**

Article 2. - L'affiche réglementaire sera mis en place aux abords de L'espace Naturel Sensible « Aux Berlioz » par les Services Techniques de la Commune

Article 3. - Toutes infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées et poursuivies conformément aux lois et à la réglementation en vigueur

Article 4. - Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie (Service de la Police Municipale) et d'une publication au Recueil des Actes Administratifs

Article 5.- Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie (Service de la Police Municipale) ou de sa publication

Article 6. - Le Commandant de la Gendarmerie de Bourgoin-Jallieu, Madame la Directrice des Services Généraux de la Commune, la Police Municipale et les Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Savin, le 23/10/2025

Le Maire,

  
Fabien DURAND

